

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture et de la Communication

Porte-Parole du
Gouvernement

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment son article 14 ;

VU le décret modifié du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;

VU le décret du 16 mai 1991 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement.

VU l'avis de la commission supérieure des monuments historiques (1ère section) du 9 AVRIL 1990.

CONSIDÉRANT que les biens désignés ci-après présentent un intérêt public au point de vue de l'art.

ARRETE :

Article 1er - Les biens mentionnés ci-dessous sont classés parmi les monuments historiques :
(biens appartenant aux communes)

FINISTERE**BRIEC**, chapelle Sainte-Cécile

- Antependium, bas-relief, La Cène, bois polychrome, 1ère 1/2 du XVIIe s.
- Statue, sainte Cécile, et sa niche, bois polychrome et doré, XVIe s.
- Statue, saint Marc, pierre polychrome, XVIe s.
- Statue, saint Maurice, et sa niche, bois polychrome et doré, XVIe s.
- Statue, Vierge à l'Enfant, bois polychrome, XVe s.

CLEDEN CAP SIZUN, église Saint-Clet

- Statue, saint Jean-Baptiste, bois polychrome, XVIIe s.

chapelle Notre-Dame de Langroas

- Groupe sculpté, Ecce Homo, 5 statues, bois sculpté, XVIIe s.
- Statue, Notre-Dame de Pitié, bois polychrome, XVIe s.

DAOULAS, ancienne abbaye

- Élément de retable, la Dormition de la Vierge, bois, XVIe s.
- Statue, Vierge à l'Enfant, bois polychrome, XVIe s.

Chapelle Sainte-Anne

- Poutre de gloire, le Christ, la Vierge et saint Jean, bois polychrome, XVIe s.

DIRINON, église Sainte-Nonne

- Statue, sainte Nonne, granit, 1588, XVIe s.

chapelle Sainte-Nonne

- Statue, saint Fiacre, Kersanton, vers 1600, début XVIIe s.
- Statue, sainte Nonne, bois polychrome, XVIe s.

GUENGAT, église Saint-Fiacre

- Statue saint Roch, bois polychrome, fin XVe s.
- Statue saint Ivy en évêque, bois polychrome, XVIe s.

LOCRONAN, église Saint-Ronan

- Statue, Christ aux Liens, bois, XVIe s.
- Statue, saint Roch, granit, 1509, XVIe s.

MORLAIX, église Saint-Mathieu

- Statue, saint Tugdual, bois polychrome et doré, XVIe s.
- Statue, saint Jean, bois polychrome, début du XVIIe s.
- Statue, Vierge, bois polychrome, fin du XVe s.

NEVEZ, chapelle Sainte-Barbe

- Statue, saint Evêque, bois, XVe s.
- Statue, sainte Barbe, bois polychrome, XVIe s. (?)

chapelle de Trémorvézen

- Statue, Vierge de pitié, pierre blanche polychromée, XVe-XVIe s. (?)

PONT AVEN, église Saint-Amet de Nizon

- Statue, saint Michel, bois, XVIIe s;
- Statue, saint Sébastien, bois, XVIIe s.(?).
- Statue, Vierge à l'Enfant, bois, XVIIe s. (?)

PONT-CROIX, église Notre-Dame de Roscudon

- Groupe sculpté, Vierge de pitié, bois polychrome, 1688, XVIIe s

TELGRUC, chapelle Sainte-Julitte

- Groupe, sainte Julitte et saint Cyr, bois sculpté polychrome, XVIIe s. (?)

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département du Finistère, aux maires des communes propriétaires et au clergé affectataire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le **14 NOV. 1991**

Pour le Ministre et par délégation
Le Conservateur général du Patrimoine
chargé de la sous-direction de l'inventaire général
de la documentation et de la protection du
Patrimoine

Jean-Marie VINCENT